Image not found or type unknown

Succession en cas de vente maison qu advient il du mobilier

Par **koutloukian fabienne**, le **18/01/2017** à **11:51**

suite deces du mari de ma mere en juillet 2011 la succession a ete regle entre ma mere et le fils que son mari avait , ne restait plus qu une maison pour laquelle ma mere avait l usufruit , a ce jour elle souhaite vendre la maison , le fils aura bien sur la moitie de la vente mais peut il aussi pretendre a avoir une part du mobilier interieur , sachant que ma mere etait marie sans contrat de mariage et qu elle va demenager et aura besoin de conserver ses meubles pour continuer a vivre , ou peut elle en disposer et les vendre si besoin , sachant aussi qu il n y a pas eu au moment de la succession d inventaire de fait juste une estimation de la valeur de la maison cordialement

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés